

Almanach du Meygal

Numéro 4 - Octobre 2022



Edito

L'Almanach du Meygal revient vers vous pour son numéro d'octobre.

L'été s'éloigne, un été qui nous a remplis d'inquiétude : eh oui, le climat change, il faut bien le reconnaître, le réchauffement n'est pas imaginaire, même en plein Meygal. Des nuits si chaudes, à dormir les fenêtres ouvertes.

Un été où la campagne était pleine, beaucoup d'estivants préférant la proximité et la tranquillité des champs plutôt que des voyages lointains. D'ailleurs, avec le prix des carburants, il vaut mieux y réfléchir à deux fois avant de prendre la voiture et de prévoir de longs trajets. Les routes, parfois bondées, étaient parfois étrangement désertes... Va-t-on vers une réduction de la mobilité ?

Mais les routes ont aussi été le lieu de plusieurs drames. Le chantier routier d'Yssingeaux restera dans les mémoires comme un véritable danger public, avec tous les accidents qui s'y sont produits. Faut-il ouvrir une vraie réflexion sur les chantiers de travaux routiers ?

En réalité, on en est loin. Le Meygal résonne à nouveau du bruit des machines. Des bulldozers écrasent les murets hérités des ancêtres, des tronçonneuses déchirent les bois. D'autres chantiers reprennent qui nous réservent bien des surprises, des désagréments, des accidents.

Octobre est là, avec le début du froid, l'hiver qui vient. Le monde change ; on change de monde. Comment changer aussi nos manières de penser, nos modes de vie ? Qu'est-ce qui compte vraiment, aujourd'hui, pour les habitants du Meygal ? Laisser le monde à sa folie des grandeurs, à la folie du pouvoir, à l'hyperactivité et aux actions inutiles... N'est-il pas temps de retrouver des vraies valeurs humaines ?

Octobre est le mois des vendanges tardives en Alsace, du ramassage des châtaignes en Ardèche, ou encore des pommes à cidre en Normandie. Ici, c'est souvent la cueillette des champignons. Depuis les flancs du Meygal, on y voit les brumes et brouillards trainer dans le bassin du Puy-en-Velay. Alors qu'il gèle ou presque dans les cuvettes, la météo est souvent plus douce sur les sommets. C'est le mois des inversions de température. En octobre la durée du jour diminuera de près de 1h et 40 min. L'automne est bien là.

En octobre qui n'a pas de manteau doit en trouver un bientôt.

En octobre qui ne fume rien, ne récolte rien.

Les politiques d'aménagement du territoire ont régulièrement recours à l'enquête d'utilité publique. Dans l'idéal, celle-ci est un outil pour introduire de la démocratie participative dans les décisions administratives. Dans la réalité, quand elle intervient, en fin de processus décisionnel, tout est déjà décidé et elle n'est plus qu'une formalité. L'indépendance du commissaire enquêteur, dont le rôle d'appréciation est très grand dans la pondération des avis recueillis, est plus que douteuse.

Le processus de consultation des citoyens est ancien dans l'histoire du droit français. En 1810, la première loi en la matière prévoit la consultation des seuls propriétaires concernés par les expropriations. Son souci est de justifier cette grave exception au principe de propriété. Par la suite, la notion de public s'est progressivement élargie. Depuis la loi Bouchardeau du 12 juillet 1983, tous les citoyens peuvent participer aux enquêtes d'utilité publique. En effet, l'environnement étant un bien commun à tous, on a pensé que l'ensemble des français sont en droit d'avoir un avis sur des travaux à fort impact paysager. Une telle loi suppose une parfaite transparence des projets, ainsi que des dossiers loyalement constitués car les citoyens ne peuvent donner leur avis que sur la base des informations techniques, financières et prévisionnelles qu'on leur donne. Avec la loi Bouchardeau, l'enquête publique change d'échelle et de nature : elle n'est plus une concertation locale concernant l'intérêt des résidents et riverains, mais une discussion politique entre citoyens sur les questions d'environnement.

Si elle constitue bien une avancée, cette loi demeure toutefois très imparfaite. C'est d'ailleurs Huguette Bouchardeau elle-même qui le reconnaît dans le rapport d'évaluation de mise en œuvre de sa loi, rapport qu'elle remet en décembre 1993 au ministre de l'environnement d'alors, Michel Barnier. Madame Bouchardeau reconnaît que l'enquête publique intervient trop tard. Elle préconise de mettre en place, pour organiser la discussion, un organisme indépendant de l'administration. Aussi, Michel Barnier, député de la Savoie

devenu à son tour ministre de l'environnement, dans sa loi du 2 février 1995, introduit-il l'idée qu'un « débat public peut être organisé sur les objectifs et les caractéristiques principales des projets pendant la phase de leur élaboration ». L'organisation de ce débat revient à une Commission nationale du débat public, créée par cette loi. Celle-ci est peut-être indépendante, mais tout est dans le « peut » : qui décide de la faire intervenir ou pas ?

On voit donc que ce nouveau pas que constitue la Loi Barnier, dans le même sens que la Loi Bouchardeau, demeure encore insuffisant. Car si le débat public peut être organisé, il peut aussi bien ne pas l'être. Même si il doit l'être au-delà d'un certain budget, il est facile de « tricher » sur celui-ci, qui du reste est le plus souvent largement dépassé.

En réalité, ces lois n'ont d'effectivité que si les décideurs politiques portent eux-mêmes un idéal démocratique, au-delà du souci borné de se faire réélire. Il y a eu, dans le droit français, à la fin du vingtième siècle, un mouvement en faveur d'une démocratie participative, dont les lois dont nous venons de parler sont le témoignage. Mais ce mouvement législatif n'a pas été soutenu par les politiciens qui n'y voient que des obstacles à contourner. On a vu, par exemple, comment a été méprisée la Commission nationale du débat public lorsque a été mis en place ce qu'on a appelé, en 2019, « le grand débat ». Au niveau régional, c'est tous les jours que la démocratie participative est esquivée dans l'aménagement du territoire. On assiste, au début du vingt-et-unième siècle, à une instrumentalisation politique des procédures de discussion citoyenne. En réalité, c'est l'esprit démocratique et l'idéal civique qui connaissent, de nos jours, un sévère recul.

André

Les framboises de Riouffreyt



Dans le Meygal, au sens large, il existe encore des endroits apaisants où l'on se sent bien et c'est le cas de l'exploitation agricole de fruits rouges d'Emeric située au pied du suc des Juscles, à Riouffreyt. L'exploitation est à cheval sur les communes du Pertuis et de Rosières. Vue du haut, depuis la Huche pointue ou encore de la via ferrata des Juscles, elle apparaît comme une percée dans la forêt. Depuis janvier 2021, sur les 5 ha au total, Emeric exploite 6000 m² de framboisiers en agriculture biologique. Dans son exploitation le compost ou des jus de plantes fermentées fertilisent, il n'y a aucun intrant chimique. Du 15 mai au 15 octobre les framboisiers sont sous abris plastique. Ce sont ces derniers que l'on aperçoit de loin. Ils permettent de mettre les plantes à l'abri de la grêle, de favoriser la croissance automnale des futurs plants productifs et enfin de pouvoir récolter même par temps de pluie. La technique impose un arrosage au goutte à goutte, plutôt économe en eau, mais malgré cela la saison dernière, exceptionnellement sèche, a été difficile. La réserve d'eau de ruissellement de 1000 m³ s'est très vite retrouvée à sec. En pleine période productive, ce sont 15 m³ d'eau par jour qu'il faut ! Emeric a passé son été à chercher cette ressource devenue si précieuse. L'utilisation de l'eau du réseau privait ses voisins. Il fallut chercher d'autres sources d'approvisionnement. Emeric nous explique, en

se tournant vers de jeunes plants surmontés d'armatures de tunnel toutes neuves, que sans la solidarité locale, il n'aurait pas pu sauver ces plants tout juste mis en terre. En effet ce sont 2000 m² supplémentaires de framboisiers qu'Emeric veut mettre en exploitation. Après une pause, il nous lance que son exploitation n'est, malgré tout, pas assez résiliente. Il sait que les extrêmes climatiques seront de plus en plus fréquents. Il voit loin et probablement juste : trop de plastique, de tonte, de visseuses hydrauliques pour placer les armatures, de pompes pour remonter l'eau, de temps passé sur le tracteur pour aller chercher de l'eau. Bref trop d'énergie consommée, trop de ressources utilisées, il recherche un meilleur équilibre, ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Accepter de perdre un peu ici, si on gagne plus ailleurs. Il veut expérimenter d'autres techniques en associant des arbres fruitiers et des framboisiers, se diversifier y compris avec des cultures comme celle de la vigne, en anticipant le réchauffement climatique. Emeric ne veut pas cultiver en luttant sans cesse contre la nature mais faire avec elle, en minimisant le temps de travail, la dépense énergétique et l'utilisation des ressources. Certes le rendement à l'hectare sera sûrement moins bon mais le vrai rendement, celui qui prend tout en compte, en sera bien meilleur. Alors si vous voulez déguster les framboises de Riouffreyt en juillet de l'année prochaine et passer un bon moment, il sera possible d'aller cueillir soi-même pour un plaisir encore plus grand.

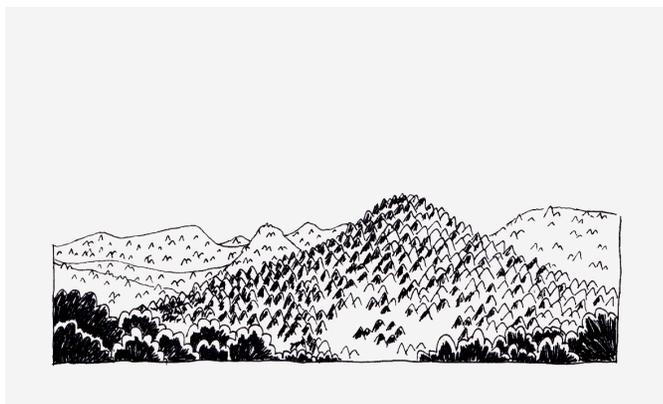
Justin

Louis Ballon, de Rochemezelle.



Quand il n'y avait encore rien sur le terrain à bâtir, quand nous y allions le dimanche, j'y salissais un peu dans la boue mes souliers de ville et mon épouse, sur la pointe des pieds, troussait son pantalon au-dessus des chevilles. Il n'y avait encore rien, mais il y avait déjà, quand même, avant que le premier mur ne sorte de terre, avant que les fondations ne soient coulées, il y avait déjà la vue. Une vue imprenable sur la nature, celle que nous aurions de nos fenêtres. Désormais, c'est le chantier de la route que nous allons voir, la circulation sans fin des camions de terrassement, et puis, un jour, ce sera le flux incessant des camions de transport, quand les voies seront ouvertes. Ceux qui ont acquis une maison déjà bâtie, ils ont parfois tourné longtemps autour avant de se décider, avant de la choisir, de l'élire, de se sentir ensemble prêts à adhérer assez à elle pour qu'elle devienne la leur. Pour nous autres qui n'avons pas de grandes responsabilités professionnelles ou politiques, le choix d'une maison, c'est une

décision qui engage. Mes voisins m'ont confié ce que sont ces décisions intimes. La leur, ils la prirent un soir, son menton à elle posé sur son épaule à lui. Ils ont attendu, au bout du chemin, que la maison convoitée entre dans la pénombre et que la lune, à point nommé, vienne introduire sa lumière magique dans le tableau. Ils m'ont parlé de leurs voisins d'en face qui ont fait leur choix grâce au prodige d'une lumière ayant un jour troué les nues : c'était une fin de matinée, ils hésitaient encore à signer un lourd crédit lorsque les rayons sont venus se poser, comme des oiseaux, disait la femme, sur ce toit de pierre qui deviendrait le leur. A-t-on jamais compris comment tombe l'amour ? L'amour des êtres ou des lieux. La commodité, ça compte bien sûr. C'est pour cela que nous avons voulu habiter là plutôt qu'ailleurs, à mi-chemin entre le lieu où travaille mon épouse et celui où j'exerce. La commodité, mais pas sans la beauté. C'est un choix d'harmonie.



Almanach du Meygal n°4- Octobre
tiré à 200 exemplaires.

Avec la participation de André, Justin, Louis et
Marcel.

Pour nous écrire:

Almanach_du_Meygal@protonmail.com